

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 23 FEVRIER 2012

L'an deux mille douze, le vingt trois février, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain ANCEAU, Maire.

Date de convocation : 17/02/2012

Etaient présents : Alain ANCEAU, Hervé BORDAIS, Michel HALOPÉ, Joël MARCHAND, Olivier CHASLES, Jean SOHIER, Jean-Michel MARTIN DE MATOS, Eric MAKAGON, Joël PLUMÉ, Sylvie AIRIAU, Anne DESCHERES

Etaient absents : Pascal PLUYAUD, Pierre LAGUIDE, Christian EDOUARD (pouvoir à Joël PLUMÉ)

Secrétaire de séance : Michel HALOPÉ

Les comptes-rendus des précédents Conseils Municipaux sont approuvés à l'unanimité. Les points complémentaires sur la modification de la composition de la commission communication de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles ainsi que le choix du matériel informatique sont acceptés à l'unanimité.

♦ **AFFAIRES COMMUNALES**

❖ *Révision du PLU- modalités de concertation*

Vu les articles L 123-1 et suivants, R 123-1 et suivants du Code de l'Urbanisme et notamment les articles : L 123-6, L 300-2,

Après avoir entendu l'exposé du maire,

Considérant que la révision du P.L.U. présente un intérêt évident pour assurer une gestion cohérente et équilibrée du développement communal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité:

1- **de prescrire** la révision du Plan Local d'Urbanisme sur la totalité du territoire communal conformément à l'article L 123.1 du code de l'urbanisme dans le but de pallier au développement communal et afin notamment de permettre la création de logements sociaux.

2- **d'ouvrir la concertation** associant la population et les autres personnes mentionnées à l'article L 300-2 pendant toute la durée de l'étude. La concertation portera sur les différentes étapes de l'élaboration du projet de révision d'un Plan Local d'Urbanisme. La concertation sera effectuée de la façon suivante:

- la mise à disposition du public d'un registre permettant de consigner remarques et propositions,

- des remarques peuvent également être adressées par courrier à M le Maire,

- un élu se tiendra à la disposition du public lors de permanences qui seront fixées ultérieurement.

Le projet fera l'objet d'informations régulières de la population par:

- bulletins municipaux,

- la mise à jour des documents d'étude et de l'exposition.

A l'issue de la concertation, le maire présentera le bilan au conseil municipal qui délibèrera pour clore la concertation et arrêter le projet de révision du PLU.

3- de demander, conformément à l'article L 121.7 du code de l'urbanisme, la mise à disposition gratuite des services de la direction départementale de l'équipement pour assurer le conseil de procédure et la conduite d'étude

4- de charger un bureau d'étude d'urbanisme de réaliser les études

5 - de réaliser de nouveaux fonds de plan

6- de donner autorisation au maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service nécessaires à l'étude.

7 - de solliciter de l'Etat une dotation au titre de l'article L 121.7 du code de l'urbanisme pour compenser la charge financière de la commune.

8- dit que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes seront inscrits au budget de l'exercice considéré.

❖ *Proposition d'achat de terrain*

Une proposition d'achat de terrain a été réceptionnée. Il s'agit d'un terrain d'environ 200m². Le conseil municipal souhaiterait plutôt proposer une location.

❖ *Point sur les orientations budgétaires*

Le tableau des investissements proposés par les différentes commissions est distribué aux membres du conseil.

❖ *modification de la composition de la commission communication de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles*

Mme DESCHERES s'est retirée de la commission ; le conseil souhaite proposer à M LAGUIDE la place vacante.

❖ *choix du matériel informatique*

La commission informatique présente les devis reçus. M Makagon s'étonne que certaines sociétés n'aient pas répondu et fait remarquer qu'il est difficile de faire une comparaison sur les prestataires présents. La commission propose de retenir ABS pour un montant de 8353,90€ TTC. Le conseil approuve à l'unanimité ce devis.

♦ **COMPTES RENDUS DES DIFFERENTES COMMISSIONS COMMUNALES**

Assainissement :

- Contrôle par Véolia lors des transferts de propriétés

Après concertation avec notre fermier, il s'avère qu'il n'est pas nécessaire de délibérer sur le transfert de propriétés puisque cela est prévu dans le règlement du service ainsi que dans la délégation du service publique.

- lotissement de la Picherie

M le Maire fait remarquer qu'il manque des regards d'eaux pluviales. M Marchand est chargé de contacter l'entreprise Colas.

Relations publiques :

- feu d'artifice de Pâques

Mme Airiau présente le devis reçu de Pyro Concept pour un montant de 2160,00 € TTC. Le conseil approuve à l'unanimité ce devis. Mme Airiau rappelle le problème de puissance électrique lors du dernier feu d'artifice. Un coffret devra être acheté. M Marchand sera présent lors du feu d'artifice.

- livret d'accueil

Mme Airiau est en attente de réponses.

Voirie :

- Les riverains ont reçu les devis d'aménagement de leur entrée sur la RD36. La voie verte démarrera le 05 mars.

- Le parking de la salle de sport a commencé.

- Pont-levis : Messieurs Bordais et Makagon s'étonnent que la construction d'un tel ouvrage ait pu aboutir sans autorisation administrative. A ce jour la demande d'urbanisme n'a pas été reçue. M Makagon demande que soit envoyé un recommandé au propriétaire. Des pierres seront placées en face du pont-levis.

Environnement :

- La commission s'est réunie pour la présentation des projets 2012. Un pressoir monolithique pourrait être installé à la Vallée. M Plumé fait remarquer que le service technique devrait être invité dans sa totalité.

Bâtiments :

- Un retard de 3 semaines est constaté pour les travaux de la boulangerie en raison de la commande tardive par l'entreprise de l'escalier.

- Les travaux de la mairie seront bientôt terminés ; il reste à ce stade la modification de la charpente.

Affaires Scolaires :

- Décision académique : M le Maire fait part du courrier des parents dont l'enfant a été dirigé vers une école de Fondettes. Ces derniers ont fait appel auprès de l'Inspecteur d'Académie.

- La convention d'utilisation des locaux de l'école a été signée par l'APE, l'école et la commune.

- Une fermeture de classe est prévue pour la rentrée de septembre 2012.

Personnel :

- consultation du Centre de Gestion pour l'assurance statutaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le conseil d'administration du Centre de Gestion a décidé de relancer une consultation du marché en vue de souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département un « contrat d'assurance » garantissant les frais laissés à la charge des employeurs publics locaux, en vertu de l'application des textes régissant leurs obligations à l'égard de leur personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service ;

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide que :

Article 1^{er} :

La collectivité charge le Centre de Gestion d'organiser, pour son compte, une consultation en vue de souscrire un contrat groupe ouvert à adhésion facultative à compter du 1er janvier 2013 auprès d'une entreprise d'assurance agréé et se réserve la faculté d'y adhérer sans devoir en aucune manière justifier sa décision.

Article 2 :

La collectivité précise que le contrat devra garantir tout ou partie des risques suivants :

- Personnel affilié à la C.N.R.A.C.L. : Décès, invalidité, incapacité et accidents ou maladies imputables ou non au service.
- Personnel affilié à l'I.R.C.A.N.T.E.C. (agents titulaires ou stagiaires et agents non titulaires) : Incapacité et accidents ou maladies imputables ou non au service

Article 3 :

La collectivité s'engage à fournir au Centre de Gestion, en tant que de besoins, les éléments nécessaires à la détermination de la prime d'assurance.

◆ **COMPTES RENDUS DES DIFFERENTS SYNDICATS**

◆ **QUESTIONS DIVERSES**

- M Juton s'est proposé pour faire partie des commissions voirie et bâtiments. Le conseil valide cette candidature.

- Les voitures électriques arrivent à la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles le 02 mars

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Prochaine séance du Conseil Municipal le Jeudi 29 mars 2012 à 20h30.

Le Maire

les Conseillers Municipaux